



RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY CONCOURS D'ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES SESSION 2016

Le concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques a été organisé par le Service Interrégional des Concours adossé au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour les collectivités et établissements publics des quatorze départements du Grand Ouest, dans trois spécialités :

- Musée,
- Bibliothèque,
- Archives.

I. Concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques

A - Calendrier

Période d'inscription	6 octobre au 5 novembre 2015
Période de retrait des dossiers	6 octobre au 28 octobre 2015
Date limite de retour des dossiers	5 novembre 2015
Epreuves écrites d'admissibilité	24 mai 2016
Réunion de jury d'admissibilité	8 septembre 2016
Epreuve écrite facultative de langue (épreuve d'admission)	29 septembre 2016
Epreuves orales d'admission (y compris épreuve orale facultative d'informatique)	3 au 6 octobre 2016
Réunion de jury d'admission	20 octobre 2016

B – Inscriptions

2408 candidats se sont préinscrits à ce concours entre le 6 octobre et le 5 novembre 2015.

- 2399 par Internet (près de 99,63 %)
- 9 dossiers papiers ont été demandés par courrier ou à l'accueil du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine

Sur les 1768 candidats ayant retourné leur dossier d'inscription, 22 candidats n'ont pas été admis à concourir, car ils ne remplissaient pas la condition de diplôme ; 43 candidats ont annulé leur inscription.

Ainsi, 1703 candidats ont été admis à concourir, répartis comme suit selon les voies de concours et les spécialités, pour 62 postes au total :

SPECIALITES	Concours externe	Concours interne	3 ^{ème} concours	TOTAL
Musées	458	125	0	583
Bibliothèques	515	457	33	1005
Archives	79	36	0	115
TOTAL	1052	618	33	1703

Parmi ces 1 703 candidats admis à concourir, 261 candidats ont été admis à concourir sous réserve de présenter la (ou les) pièce(s) manquante(s) à leur dossier, au plus tard le jour des épreuves.

En effet, compte tenu notamment des conditions d'accès au concours EXTERNE, un très grand nombre de candidats a dû saisir la commission d'équivalence du CNFPT. Ainsi, 88 candidats ont déclaré avoir déposé une demande d'équivalence de diplôme parallèlement à leur inscription au concours et 258 candidats ont été redirigés vers la commission d'équivalence par nos services, après examen de leur dossier d'inscription.

Au final, 18 équivalences ont été accordées et 18 ont été refusées. Il est à noter que sur les 88 candidats qui ont déclaré avoir saisi spontanément la commission d'équivalence, seulement 1 d'entre eux était présent aux épreuves.

Toujours pour le concours externe, 26 candidats « père ou mère de 3 enfants », ont bénéficié d'une dispense de diplôme.

Choix d'une épreuve facultative :

Les candidats aux trois voies de concours peuvent demander, au moment de l'inscription, à subir en cas d'admissibilité l'une des deux épreuves facultatives suivantes :

- **Epreuve écrite de langue**

Durée : 2 heures ; coefficient 1

- Soit une épreuve écrite de langue portant sur la traduction, sans dictionnaire d'un texte dans une des langues étrangères suivantes :
Allemand, anglais, italien, espagnol, portugais, néerlandais, russe, arabe moderne ou grec.
- soit une épreuve écrite de langue portant sur la traduction avec dictionnaire d'un texte dans une des langues anciennes suivantes :
Latin ou grec

OU

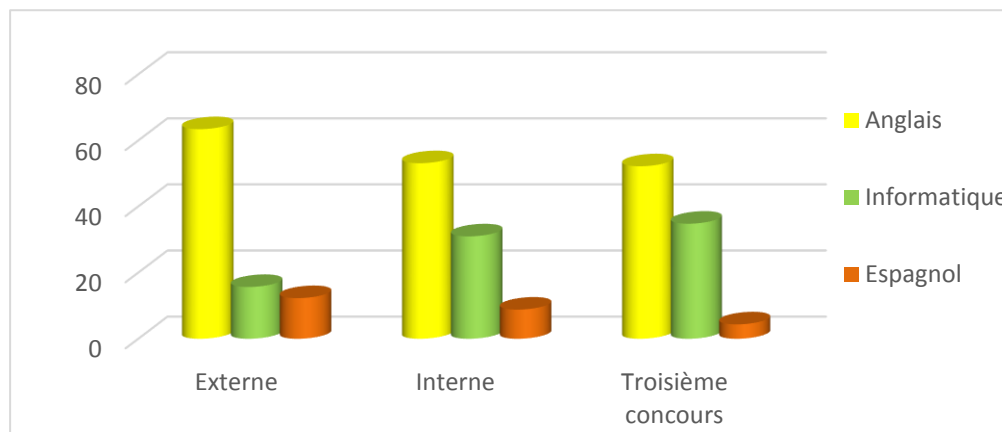
- **Epreuve orale d'informatique portant sur les multimédias**

Durée : 20 minutes avec préparation de même durée ; coefficient 1

Seuls les points excédant la note 10 sur 20 à l'épreuve facultative s'ajoutent au total des notes obtenues aux épreuves obligatoires et sont valables uniquement pour l'admission.

Il est à noter que 75,95 % des admis à concourir en externe ont choisi une épreuve facultative, 67,80 % en interne et 69,69 % en 3^{ème} concours.

Le choix des candidats pour l'épreuve facultative se porte majoritairement sur l'anglais, puis l'informatique et l'espagnol en 3^{ème} choix.



C - Postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts s'élève à 62, répartis de la manière suivante :

SPECIALITES	Concours externe	Concours interne	3 ^{ème} concours	TOTAL
Musées	8	8	0	16
Bibliothèques	14	20	6	40
Archives	3	3	0	6
TOTAL	25	31	6	62

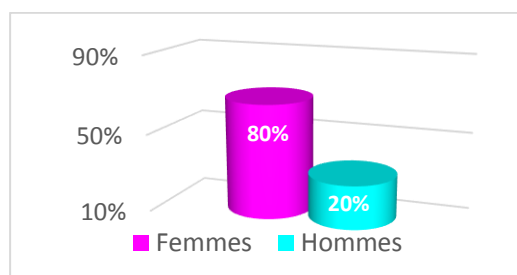
II – Candidats

A - Origine géographique

Les candidats convoqués sont domiciliés dans 79 départements différents situés comme suit :

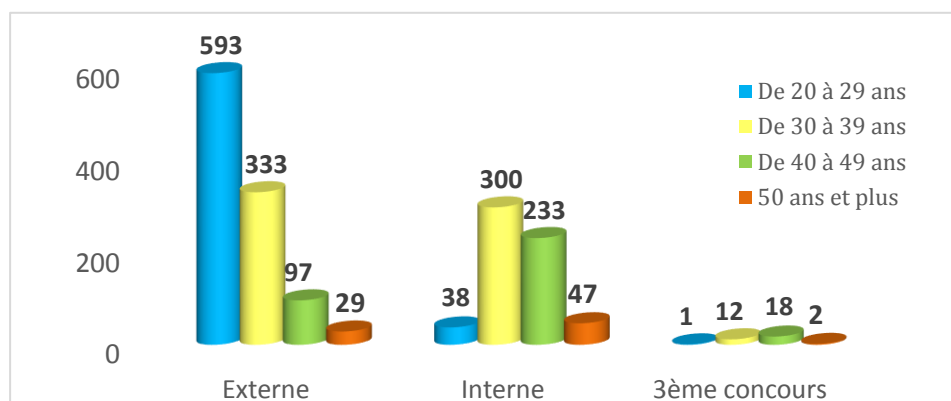
REGION	ADMIS A CONCOURIR (y compris les sous réserve)	
	Nombre	Pourcentage
Bretagne	668	1 431 Soit 84 % des convoqués domiciliés dans le Grand Ouest
Pays de la Loire	454	
Normandie	309	
Hors Grand Ouest (dont 3 dans les DOM TOM)	272	272 Soit 16 % des convoqués domiciliés hors Grand Ouest

B - Répartition hommes femmes



Toutes voies de concours confondues, les femmes représentent la grande majorité des admis à concourir (80 %).

C - Tranches d'âge



L'âge moyen est de 33 ans.

III – Epreuve(s) écrite(s) d'admissibilité

A – Déroulement

Les épreuves écrites se sont déroulées le 24 mai 2016, sur la journée entière pour les externes (2 épreuves) et uniquement l'après-midi pour les candidats internes et les candidats au 3^{ème} concours (une seule épreuve), au Parc des expositions de Bruz ; ainsi qu'au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les 13 candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuve accordé dans le cadre de leur reconnaissance de travailleur handicapé.

Sur les 1 703 candidats admis à concourir, 844 étaient présents à l'épreuve soit un taux d'absentéisme de **50,47%**.

Pour information, 1800 candidats avaient été convoqués à la session 2013 de ce concours et 1023 étaient présents (soit 43,17% d'absentéisme).

	EXTERNE			INTERNE		3 ^{ème} CONCOURS		TOTAL	
	Candidats convoqués	Candidats présents		Candidats convoqués	Candidats présents	Candidats convoqués	Candidats présents	Candidats convoqués	Candidats présents
		Question.	Note						
Bibliothèques	516	156	153	457	316	33	20	1006	492
Musées	458	206	204	125	93	-	-	583	299
Archives	79	28	27	36	25	-	-	115	53
Total	1053	390	384	618	434	33	20	1704	844
Taux d'absentéisme	-	62,97%	63,54%	29,78%		39,40%		50,47%	

B - Nature des épreuves et analyse des résultats

La note de cadrage des épreuves écrites ainsi que les sujets complets sont en ligne sur le site internet u CDG 35, www.cdg35.fr, rubrique « passer un concours ». Les sujets ne comportent aucune indication de correction.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Conformément à la réglementation, chaque copie, rendue anonyme par le candidat, a fait l'objet d'une double correction.

Au total, 36 intervenants ont participé à la correction des copies des différentes épreuves.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité a entraîné l'élimination du candidat.

Les candidats au concours externe ont deux épreuves obligatoires : le questionnaire et la note de synthèse.

Les candidats au concours interne et au troisième concours ont une seule épreuve obligatoire : la note de synthèse.

1 - Épreuve de questionnaire (concours externe uniquement)

Cette épreuve consiste en un questionnaire de 3 à 5 questions destinées à vérifier les connaissances du candidat dans la spécialité choisie au moment de l'inscription. *Durée : 3 heures ; coefficient 3*

Dans chacune des spécialités, le sujet comportait 4 questions (1 question sur 8 points et 3 questions sur 4 points).

- Spécialité bibliothèque

Observations générales des correcteurs :

Le sujet : Un sujet pertinent qui ne présentait pas de difficulté particulière. Le questionnaire était assez équilibré entre la pratique professionnelle et les connaissances théoriques et conforme au cadrage. La question 2 a toutefois semblé être mal comprise par les candidats : elle n'a pas été traitée ou les réponses apportées souvent hors-sujet (méconnaissance de la Loi). La question 3 aurait peut-être mérité d'être un peu plus précise.

Le niveau des candidats : Globalement, les candidats ont fait un effort de construction et ont su citer des exemples précis, mais la problématisation du sujet, l'expression et l'orthographe sont souvent assez faibles. Attention à la présentation et au vocabulaire utilisé (notamment le vocabulaire technique).

- Spécialité musée

Observations générales des correcteurs :

Pas d'observation particulière de la part des correcteurs.

- Spécialité archives
-

Observations générales des correcteurs :

Le niveau des candidats : Niveau moyen. Des problèmes d'orthographe.

Les correcteurs conseillent aux candidats de suivre l'actualité afin de mettre à jour leurs connaissances.

Résultats de l'épreuve de questionnaire par spécialité :

Concours externe

Spécialité	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
Bibliothèque	156	7.96	15.5	0	18
Musée	206	10.61	16.0	0	3
Archives	28	8.54	14.5	1.5	4

- 200 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit un peu plus de 51 % des candidats présents.
- 25 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 6,41 % des copies.

2 - Épreuve de note (Concours externe, interne et 3^{ème} concours)

Cette épreuve consiste en la rédaction d'une note à l'aide des éléments d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription. Durée : 3 heures ; coefficient 3.

Le sujet de cette épreuve était, dans chacune des spécialités, commun aux trois voies de concours.

- Spécialité bibliothèque

Observations générales des correcteurs :

Le sujet : Le sujet était classique, mais intéressant et d'actualité, correspondant bien au cadrage de l'épreuve du concours. Le dossier était dense avec des textes assez longs mais un contenu simple et compréhensible.

Le niveau des candidats :

- **Pour l'externe :** Dans l'ensemble, les candidats ont des connaissances assez approfondies de la lecture publique. La méthodologie de l'épreuve n'est toutefois pas toujours maîtrisée et de nombreux candidats ont rencontré des difficultés de gestion du temps (plusieurs devoirs sont restés incomplets, « bâclés », inachevés...). Les candidats se contentent souvent de procéder à une énumération des partenaires possibles, et/ou de dresser des listes d'expériences, sans construire une vraie problématique. D'une manière générale, la méthodologie d'élaboration d'une note n'est pas acquise.
- **Pour l'interne et le 3^{ème} concours :** Le sujet et les enjeux proposés dans les documents ont été bien compris dans l'ensemble. Les candidats ont fait un effort de structuration autour d'un plan, mais l'exercice de la note n'est là encore, pas maîtrisé. Les candidats ont toutefois utilisé avec pertinence leurs connaissances du métier pour étayer leur note, mais sont souvent restés trop descriptifs. La syntaxe et l'orthographe restent maladroites dans de nombreuses copies. Problèmes de gestion de temps.

Les correcteurs conseillent aux candidats : Bien se préparer à l'exercice de la note. Soigner l'introduction, pour annoncer la problématique. Lire de manière régulière les « outils » professionnels disponibles dans le métier. Effectuer une relecture indispensable de la copie.

- Spécialité musée

Observations générales des correcteurs :

Le sujet : Le sujet, d'actualité, est pertinent et le thème choisi correspond parfaitement au type de question rencontrée en tant que professionnel de musée. Le niveau est tout à fait conforme au niveau du concours. Le contenu du dossier est très complet et les différents documents relatent bien la variété des problématiques liées au thème.

Le niveau des candidats :

- **Pour l'externe :** La lecture rapide et efficace des documents semble poser problème à de nombreux candidats. Le sujet et les enjeux ont été plutôt bien saisis. Les plans sont plutôt cohérents et adaptés au sujet, mais les candidats ont des difficultés à organiser les éléments de manière à répondre au sujet (liste, catalogue...).

- **Pour l'interne :** Le plan n'a pas été perçu par les candidats. Ceux-ci ont souvent eu tendance à faire un exposé trop généraliste sur les réserves, les raisons et besoins d'une rénovation.

Les correcteurs conseillent aux candidats de s'exercer à une lecture efficace afin de repérer rapidement les éléments essentiels pour répondre au sujet. Il est nécessaire de comprendre le rôle de la note et se positionner en tant que professionnel. Bien lire l'énoncé du sujet, afin de dégager un plan. Il est nécessaire de prendre le temps de travailler l'introduction et notamment la problématique.

- Spécialité archives

Observations générales des correcteurs :

Le sujet : Une thématique bien choisie qui est au cœur d'un service d'archives. Deux documents présents dans le dossier ont pu entraîner une confusion chez certains candidats.

Résultats de cette épreuve par voie de concours et par spécialité :

CONCOURS EXTERNE

Spécialité	Nb de copies	Moyenne générale	Note la + haute	Note la + basse	Nb de notes éliminatoires
Bibliothèque	153	9.18	15.5	0	9
Musée	204	9.79	16.0	4.0	1
Archives	27	11.11	14.0	6.0	0

CONCOURS INTERNE

Spécialité	Nb de copies	Moyenne générale	Note la + haute	Note la + basse	Nb de notes éliminatoires
Bibliothèque	316	8.38	16.0	0	34
Musée	93	9.45	15.0	0	1
Archives	25	10.32	14.0	5.0	0

3ème CONCOURS

Spécialité	Nb de copies	Moyenne générale	Note la + haute	Note la + basse	Nb de notes éliminatoires
Bibliothèque	20	9.43	14.0	6.5	0

- 467 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit près de 55 % des candidats présents.

- 45 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 5,37 % des copies.

C - Rupture d'anonymat et non-respect des consignes

Avant de fixer le seuil d'admissibilité, le jury prend connaissance des ruptures éventuelles d'anonymat de copies de candidats n'ayant pas respecté les règles pourtant inscrites sur le règlement général des concours, sur les sujets, sur les consignes écrites et rappelées plusieurs fois oralement.

Aucune copie ne présente de signes distinctifs.

Le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité de respecter scrupuleusement les consignes du règlement général des concours, consultable en ligne sur le site du CDG 35, rappelées tant oralement au début de chaque épreuve que par écrit sur les consignes distribuées le jour des épreuves et sur les sujets eux-mêmes.

D - Candidats admissibles

Après avoir examiné les résultats des épreuves d'admissibilité, le jury fixe les seuils d'admissibilité comme suit :

SPECIALITES	Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
	Seuil	Nb d'admissibles	Seuil	Nb d'admissibles	Seuil	Nb d'admissibles
Bibliothèque	10.38	35	11.75	53	10.00	10
Musée	13.00	23	11.50	19	-	-
Archives	11.25	8	11.50	9	-	-
TOTAL	-	66	-	81	-	10

Soit 157 candidats déclarés admissibles

IV - Epreuve(s) d'admission

A - Déroulement

Les épreuves orales d'admission (épreuve d'entretien avec le jury et épreuve orale facultative d'informatique portant sur les multimédias pour les candidats qui en ont fait le choix lors de leur inscription) se sont déroulées au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine du 3 au 6 octobre 2016 pour l'ensemble des candidats admissibles.

L'épreuve écrite facultative de langue s'est déroulée au Campus scientifique de Beaulieu à Rennes, le jeudi 29 septembre 2016 pour les candidats qui en ont fait le choix lors de l'inscription.

1- Épreuve d'entretien

Les libellés réglementaires de l'épreuve d'entretien sont les suivants, selon la voie de concours :

Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat. <i>(durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3).</i>	Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat. <i>(durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3).</i>	Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses connaissances, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel. <i>(durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3).</i>

Sur les 157 candidats convoqués, 156 se sont finalement présentés à ces épreuves (soit 0,64 % d'absentéisme).

SPECIALITES	EXTERNE		INTERNE		3 ^{ème} CONCOURS	
	Candidats admissibles	Candidats présents	Candidats admissibles	Candidats présents	Candidats admissibles	Candidats présents
Bibliothèque	35	34	53	53	10	10
Musée	23	23	19	19	-	-
Archives	8	8	9	9	-	-
TOTAL	66	65	81	81	10	10
Taux d'absentéisme	1,51 %		0 %		0 %	
	0,64 %					

Suite aux épreuves subies, les membres du jury ont souligné que globalement les candidats se sont bien préparés à l'épreuve orale d'entretien.

2- Épreuve facultative

Sur les 157 candidats admissibles, 125 ont choisi une épreuve facultative (près de 80 %).

Parmi ces 125 candidats, 96 ont choisi l'épreuve écrite de langue (77%) et 29 candidats ont choisi de présenter l'épreuve orale d'informatique (23 %).

94 candidats sur les 96 candidats convoqués se sont finalement présentés à l'épreuve écrite facultative de langue (2,08 % d'absentéisme) et sur les 29 candidats convoqués à l'épreuve orale d'informatique, 26 candidats étaient présents (10,34 % d'absentéisme).

Ces épreuves étant facultatives pour les trois voies de concours, seuls les points au-dessus de la moyenne sont comptabilisés à l'admission.

Les candidats ont obtenu de meilleurs résultats en informatique (moyenne de l'épreuve : 11,80/20) qu'en langue (moyenne de l'épreuve : 10,13/20).

B - Résultats des épreuves d'admission

Les résultats de ces épreuves d'admission sont les suivants, par voie de concours et par spécialité :

CONCOURS EXTERNE

SPECIALITES	Epreuve d'entretien				Epreuve écrite de langue vivante (facultative)				Epreuve orale d'informatique (facultative)			
	Nbre de candidats présents	Moyenne générale	Note plus basse	Note la plus haute	Nbre de candidats présents	Moyenne générale	Note plus basse	Note la plus haute	Nbre de candidats présents	Moyenne générale	Note plus basse	Note la plus haute
Bibliothèque	34	12,76	4,00	18,00	21	13,43	4,00	19,00	6	12,71	7,00	19,00
Archives	8	15,13	10,00	18,50	5	8,4	0,00	15,00	2	14,00	11,00	17,00
Musée	23	13,12	4,00	20,00	20	11,55	3,00	18,00	1	11,00	11,00	11,00

CONCOURS INTERNE

SPECIALITES	Epreuve d'entretien				Epreuve écrite de langue vivante (facultative)				Epreuve orale d'informatique (facultative)			
	Nbre de candidats présents	Moyenne générale	Note plus basse	Note la plus haute	Nbre de candidats présents	Moyenne générale	Note plus basse	Note la plus haute	Nbre de candidats présents	Moyenne générale	Note plus basse	Note la plus haute
Bibliothèque	53	13,44	4,00	18,00	37	10,59	4,00	20,00	10	11,55	5,00	12,00
Archives	9	13,39	6,00	18,50	3	13,67	11,00	17,00	3	13,67	12,00	15,00
Musée	19	13,39	4,00	19,50	12	9,71	6,00	16,00	2	13,00	13,00	13,00

3^{ème} CONCOURS

SPECIALITES	Epreuve d'entretien				Epreuve écrite de langue vivante (facultative)				Epreuve orale d'informatique (facultative)			
	Nbre de candidats présents	Moyenne générale	Note plus basse	Note la plus haute	Nbre de candidats présents	Moyenne générale	Note plus basse	Note la plus haute	Nbre de candidats présents	Moyenne générale	Note plus basse	Note la plus haute
Bibliothèque	10	14,70	3	19	6	12,67	7	18	2	11,00	8,00	14,00

C - Candidats admis

Il convient de souligner que lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre des places aux concours externe, interne et 3^{ème} concours, dans la limite de 25% de la totalité des places offertes à ces concours ou sur une place au moins.

Le jury après avoir procédé à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats et étudié les possibilités de transfert de postes, a décidé, de retenir les seuils d'admission suivants.

SPECIALITES	Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
	Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis
Bibliothèque	12,86	14	14,00	20	12,88	6
Musée	14,97	8	14,08	8	-	-
Archives	13,89	3	14,25	3	-	-
TOTAL	-	25	-	31	-	6

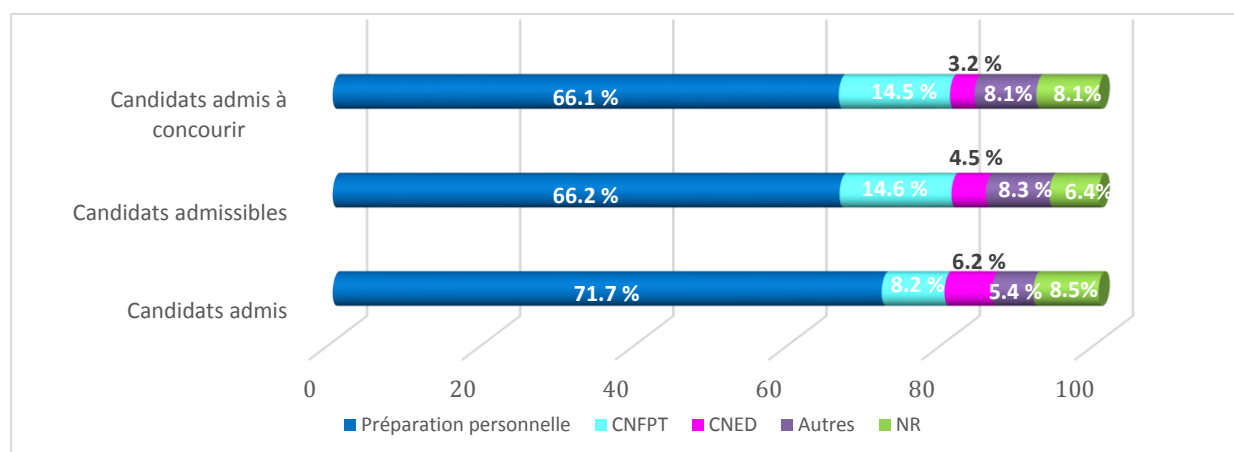
Soit 62 candidats admis

Aucune bascule de poste n'a été effectuée.

D - Préparation aux épreuves et niveau de diplôme des candidats admis

En ce qui concerne la préparation au concours, parmi les 62 candidats admis:

- **45** ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves : **71,7 %**
- **5** ont déclaré avoir suivi une formation de préparation aux épreuves via le CNFPT : **8,2 %**
- **7** ont déclaré avoir suivi une préparation aux épreuves par un autre organisme (IPAG, CNED, ...): **11,6 %**
- **5** n'ont rien indiqué quant à leur préparation : **8,5 %**



Les 62 candidats admis ont déclaré détenir un diplôme pour :

- 40 % de niveau I (bac+ 5)
- 39 % de niveau II (bac + 3 à bac + 4)
- 13 % de niveau III (bac + 2)
- 2 % de niveau IV (bac)
- 3 % n'ont pas déclaré de niveau de diplôme
- 3 % ont été admis au titre des pères et mères de trois enfants

V - Analyse et conclusion

Les conditions d'inscription au concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques sont une première difficulté pour les candidats externes. En effet, au vu de la condition de diplôme requise (**à savoir le baccalauréat L, spécialité Histoire des arts pour un accès de droit, les diplômes de niveau IV devant être en lien avec l'une des spécialités ouvertes au concours**), nombre d'entre eux doivent formaliser une demande d'équivalence de diplôme ou d'expérience auprès du CNFPT.

Ce premier obstacle pourrait expliquer en partie le fort taux d'absentéisme en externe aux épreuves écrites (environ 63%), alors qu'il n'est que de 30% pour l'interne et de 40% pour la 3^{ème} voie.

Concernant la phase d'admissibilité, le jury insiste sur la nécessaire préparation des candidats, notamment à l'épreuve de note de synthèse. La méthodologie n'est pas maîtrisée, ce qui se ressent dans les plans et les problématiques proposées. Sur l'ensemble des épreuves, des lacunes en syntaxe et d'orthographe sont soulignées.

Toutefois, pour l'admission, les examinateurs et les membres du jury ont été satisfaits de la bonne préparation des candidats admissibles et de la maîtrise de l'épreuve d'entretien, tant dans le respect des cinq minutes de présentation imparties que dans l'échange qui s'en suit.

En revanche, l'épreuve facultative a peu servi aux candidats pour pouvoir bénéficier de quelques points supplémentaires, les résultats en langues étant bas.

La liste d'aptitude prend effet au 1^{er} novembre 2016, et compte donc 62 lauréats.

Fait à Thorigné-Fouillard, le 5 décembre 2017

Le Président du jury
Louis LE COZ
Maire-adjoint de Redon